

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2009
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOULET Thierry
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10
M. SENE Malik à M. EGRON Jean-François à partir de 12 h 40

EXCUSE :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Talence - Centre de Recherche I.N.R.I.A (Institut National de Recherche en Informatique et Automatique) - CPER 2007 - 2013 - Subvention d'équipement 2009 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur BENOIT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'INRIA, Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique, placé sous la double tutelle des ministères de la recherche et de l'industrie, a pour vocation d'entreprendre des recherches fondamentales et appliquées dans les domaines des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). L'institut assure également un fort transfert de technologie en accordant une grande attention à la formation par la recherche, à la diffusion de l'information scientifique et technique, au développement, à l'expertise et à la participation à des programmes internationaux.

L'INRIA développe de nombreux partenariats avec le monde industriel et favorise le transfert de technologie et la création d'entreprises dans le domaine des STIC. L'INRIA est actif au sein d'instances de normalisation comme l'IETF, ISO ou le W3C dont il a été le pilote européen de 1995 à 2002.

Enfin, l'INRIA développe d'importantes relations internationales puisque il est membre du consortium européen ERCIM regroupant des instituts de recherche de 19 pays européens, participe à environ 120 actions dans le cadre du PCRD et à 40 actions dans le cadre du 7^{ème} PCRD (domaine des STIC). Egalement, l'institut collabore avec de nombreuses institutions scientifiques et universitaires (laboratoires de recherche conjoints tels que LIAMA, équipes de recherche associés, programmes de formation et de stages, etc....).

Le budget de l'INRIA s'élève à 186 millions d'euros en 2008 dont 20% proviennent de ses propres contrats de recherche et produits de valorisation.

La stratégie de développement de l'institut repose sur la combinaison de l'excellence scientifique et du transfert technologique. L'objectif de l'INRIA pour les années 2008-2012 est de réaliser des percées scientifiques et technologiques dans les sept domaines prioritaires suivants :

- modélisation, simulation et optimisation des systèmes dynamiques complexes,
- programmation : sécurité et fiabilité des systèmes informatiques,
- communication, information et calculs ubiquitaires,
- interaction avec des mondes réels ou virtuels,
- ingénierie numérique,
- sciences numériques,
- médecine numérique.

Le centre de recherche INRIA Bordeaux -Sud- ouest a été créé le 1^{er} janvier 2008, conformément aux orientations de son plan stratégique, et entend définir son

développement à Bordeaux –Sud –Ouest en liaison forte avec l'ensemble des acteurs locaux. Ainsi, le nouveau centre sera installé sur le site de l'Université de Bordeaux 1, à proximité des laboratoires du pôle STIC et des mathématiques appliquées avec lesquels il collabore ou prévoit de le faire (IMB, IMS, Labri,....).

Des partenaires industriels et académiques sont également étroitement associés à ce développement tels que Total, Safran/Turbomeca, Thales, Rhodia, le CEA (programme de recherche autour du laser Mégajoule), France Telecom, EDF, Airbus, Sncf, etc....., directement, mais aussi au travers du Pôle Aerospace Valley dont l'INRIA est membre du Conseil d'administration.

Etant actuellement hébergé dans plusieurs bâtiments de l'université et dans des locaux modulaires provisoires qui handicape son développement, la construction d'un bâtiment propre au centre INRIA Bordeaux Sud-ouest regroupant une grande partie de ses équipes projet de recherche ainsi que les services supports constituera une étape de son développement.

Ce projet immobilier est intégré dans la réflexion globale du PRES de Bordeaux dans le cadre de l'opération « Campus ». L'objectif du PRES est de repenser le schéma directeur de l'urbanisation du campus bordelais. Dans ce cadre, l'implantation de l'INRIA participe à la volonté du PRES de renforcer le potentiel STIC en lien avec le pôle de compétitivité mondial AESE (Aéronautique, Spatial et Systèmes Embarqués).

L'implantation du projet inclus dans le CPER 2007/2013/grand projet n°2 : accueil de l'INRIA (projet n°2.1.1.2) , avec un budget initial de 15,3 M€ H.T, a fait l'objet d'une concertation avec les différents acteurs publics concernés (collectivités et riverains) et a abouti au choix d'un bâtiment qui sera édifié sur des terrains du campus universitaire à proximité des laboratoires du pôle STIC, avec un bâtiment en arche en couverture de la rue Pierre Noailles afin de prendre en compte le nécessaire maintien de la circulation de cette voie communautaire.

Le projet de construction du Centre de Recherche INRIA Bordeaux Sud-Ouest repose sur la réalisation d'un bâtiment d'au moins 6 000 m² S.H.O.N visant à accueillir immédiatement les 250 personnes (9 équipes projets + les services supports à la recherche) ainsi que des manifestations scientifiques d'une centaine de participants. Il devrait, comme les autres centres de recherche INRIA atteindre, à terme, une capacité d'accueil de 500 à 600 personnes après l'extension de la première tranche de travaux après l'année 2011.

Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération envisage une mise en service du bâtiment au deuxième semestre 2011 selon le planning suivant :

- 2008 : programmation de l'opération et organisation du concours de maîtrise d'œuvre,
- début 2009 : choix du maître d'œuvre,
- mi-2009/fin 2009 : études de conception du bâtiment et dépôt du permis de construire,
- début 2010 : consultation des entreprises de travaux,
- mi 2010/mi 2011 : réalisation des travaux.

Le financement de ce projet étant pour partie intégré dans le contrat de Plan Etat – Région 2007 -2013 (opération intitulée Grand projet n°2 : accueil INRIA opération n°2 .1 .1 .2), la Communauté Urbaine est sollicitée pour participer au surplus de financement de 1, 3 M € H.T issu des travaux d’édification de l’arche qui sera édifiée au-dessus de la rue Pierre Noailles.

Ainsi, s’agissant de travaux complémentaires liés à la libre circulation qui doit être perénisées sur cette voie, la Communauté Urbaine et l’INRIA ont convenu que ce surplomb ferait l’objet d’une convention en cours d’établissement au sein des services communautaires.

Quant à la prise en charge du surcoût précité de 1,3 M€ H.T, il est convenu entre la Communauté Urbaine et l’INRIA qu’il serait réparti de la façon suivante : 1,1 M€ H.T pour la Communauté Urbaine et 0,2 M€ H.T pour l’I.N.R.I.A .

Le tableau de financement ci-après retrace le projet de financement de cette opération après accord des participants au projet, sur la base d’un budget prévisionnel total H.T de 16, 6 M€ dont 1,3 M€ H.T sont financés hors CPER 2007- 2013.

DEPENSES	M € H.T	RECETTES	M € H.T
Achat de terrains et constructions	16,6	<ul style="list-style-type: none"> - C.R.A : (1 M€ en 2007-2009- phase 1 + 9,1 M€ en 2009 - 2011 – phase2) - FEDER (phase 2) - C.U.B (0,165 M€ 2007-2009 –phase 1, + 0,935 M€ 2009-2011- phase 2) - Ministère Recherche/Ind et EPST (1, 300 M€ 2007-2009- phase 1, +1,612 M€ 2009-2011- phase 2) - I.N.R.I.A (hors CPER) 	10,1 1 1,1 2, 912 1, 488
TOTAL	16,6	TOTAL	16, 6

Le financement de cette opération sera soumis à une prochaine assemblée plénière du Conseil Régional d’Aquitaine.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** de verser à l’I.N.R.I.A la somme de 1,1M € H.T représentant le montant de la subvention d’équipement communautaire attribuée à l’Institut de Recherche en Informatique et Automatique (I.N.R.I.A) pour sa participation au surcoût des aménagements spéciaux exigés par le projet de construction des futurs locaux de cet établissement public (arche au-dessus de la rue Pierre Noailles),

- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée fixant les conditions de versement de la subvention communautaire à l'I .N.R.I.A.

Le montant de la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 204, article 20412, fonction 23 .

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 AOÛT 2009

PUBLIÉ LE : 3 AOÛT 2009

M. JEAN-JACQUES BENOIT

Talence - Centre de Recherche I.N.R.I.A (Institut National de Recherche en Informatique et Automatique) - CPER 2007 - 2013 - Subvention d'équipement 2009 - Convention - Décision - Autorisation

présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'INRIA, Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique, placé sous la double tutelle des ministères de la recherche et de l'industrie, a pour vocation d'entreprendre des recherches fondamentales et appliquées dans les domaines des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). L'institut assure également un fort transfert de technologie en accordant une grande attention à la formation par la recherche, à la diffusion de l'information scientifique et technique, au développement, à l'expertise et à la participation à des programmes internationaux.

L'INRIA développe de nombreux partenariats avec le monde industriel et favorise le transfert de technologie et la création d'entreprises dans le domaine des STIC. L'INRIA est actif au sein d'instances de normalisation comme l'IETF, ISO ou le W3C dont il a été le pilote européen de 1995 à 2002.

Enfin, l'INRIA développe d'importantes relations internationales puisque il est membre du consortium européen ERCIM regroupant des instituts de recherche de 19 pays européens, participe à environ 120 actions dans le cadre du PCRD et à 40 actions dans le cadre du 7^{ème} PCRD (domaine des STIC). Egalement, l'institut collabore avec de nombreuses institutions scientifiques et universitaires (laboratoires de recherche conjoints tels que LIAMA, équipes de recherche associés, programmes de formation et de stages, etc....).

Le budget de l'INRIA s'élève à 186 millions d'euros en 2008 dont 20% proviennent de ses propres contrats de recherche et produits de valorisation.

La stratégie de développement de l'institut repose sur la combinaison de l'excellence scientifique et du transfert technologique. L'objectif de l'INRIA pour les années 2008-2012 est de réaliser des percées scientifiques et technologiques dans les sept domaines prioritaires suivants :

- modélisation, simulation et optimisation des systèmes dynamiques complexes,
- programmation : sécurité et fiabilité des systèmes informatiques,
- communication, information et calculs ubiquitaires,
- interaction avec des mondes réels ou virtuels,
- ingénierie numérique,
- sciences numériques,

- médecine numérique.

Le centre de recherche INRIA Bordeaux –Sud- ouest a été créé le 1^{er} janvier 2008, conformément aux orientations de son plan stratégique, et entend définir son développement à Bordeaux –Sud –Ouest en liaison forte avec l'ensemble des acteurs locaux. Ainsi, le nouveau centre sera installé sur le site de l'Université de Bordeaux 1, à proximité des laboratoires du pôle STIC et des mathématiques appliquées avec lesquels il collabore ou prévoit de le faire (IMB, IMS, Labri,....).

Des partenaires industriels et académiques sont également étroitement associés à ce développement tels que Total, Safran/Turbomeca, Thales, Rhodia, le CEA (programme de recherche autour du laser Mégajoule), France Telecom, EDF, Airbus, Sncf, etc....., directement, mais aussi au travers du Pôle Aerospace Valley dont l'INRIA est membre du Conseil d'administration.

Etant actuellement hébergé dans plusieurs bâtiments de l'université et dans des locaux modulaires provisoires qui handicape son développement, la construction d'un bâtiment propre au centre INRIA Bordeaux Sud-ouest regroupant une grande partie de ses équipes projet de recherche ainsi que les services supports constituera une étape de son développement.

Ce projet immobilier est intégré dans la réflexion globale du PRES de Bordeaux dans le cadre de l'opération « Campus ». L'objectif du PRES est de repenser le schéma directeur de l'urbanisation du campus bordelais. Dans ce cadre, l'implantation de l'INRIA participe à la volonté du PRES de renforcer le potentiel STIC en lien avec le pôle de compétitivité mondial AESE (Aéronautique, Spatial et Systèmes Embarqués).

L'implantation du projet inclus dans le CPER 2007/2013/grand projet n°2 : accueil de l'INRIA (projet n°2.1.1.2) , avec un budget initial de 15,3 M€ H.T, a fait l'objet d'une concertation avec les différents acteurs publics concernés (collectivités et riverains) et a abouti au choix d'un bâtiment qui sera édifié sur des terrains du campus universitaire à proximité des laboratoires du pôle STIC, avec un bâtiment en arche en couverture de la rue Pierre Noailles afin de prendre en compte le nécessaire maintien de la circulation de cette voie communautaire.

Le projet de construction du Centre de Recherche INRIA Bordeaux Sud-Ouest repose sur la réalisation d'un bâtiment d'au moins 6 000 m² S.H.O.N visant à accueillir immédiatement les 250 personnes (9 équipes projets + les services supports à la recherche) ainsi que des manifestations scientifiques d'une centaine de participants. Il devrait, comme les autres centres de recherche INRIA atteindre, à terme, une capacité d'accueil de 500 à 600 personnes après l'extension de la première tranche de travaux après l'année 2011.

Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération envisage une mise en service du bâtiment au deuxième semestre 2011 selon le planning suivant :

- 2008 : programmation de l'opération et organisation du concours de maîtrise d'œuvre,
- début 2009 : choix du maître d'œuvre,
- mi-2009/fin 2009 : études de conception du bâtiment et dépôt du permis de construire,
- début 2010 : consultation des entreprises de travaux,
- mi 2010/mi 2011 : réalisation des travaux.

Le financement de ce projet étant pour partie intégré dans le contrat de Plan Etat – Région 2007 -2013 (opération intitulée Grand projet n°2 : accueil INRIA opération n°2 .1 .1 .2), la Communauté Urbaine est sollicitée pour participer au surplus de financement de 1, 3 M € H.T issu des travaux d'édification de l'arche qui sera édifiée au-dessus de la rue Pierre Noailles.

Ainsi, s'agissant de travaux complémentaires liés à la libre circulation qui doit être perénisée sur cette voie, la Communauté Urbaine et l'INRIA ont convenu que ce surplomb ferait l'objet d'une convention en cours d'établissement au sein des services communautaires.

Quant à la prise en charge du surcoût précité de 1,3 M€ H.T, il est convenu entre la Communauté Urbaine et l'INRIA qu'il serait réparti de la façon suivante : 1,1 M€ H.T pour la Communauté Urbaine et 0,2 M€ H.T pour l'I.N.R.I.A .

Le tableau de financement ci-après retrace le projet de financement de cette opération après accord des participants au projet, sur la base d'un budget prévisionnel total H.T de 16, 6 M€ dont 1,3 M€ H.T sont financés hors CPER 2007- 2013.

DEPENSES	M € H.T	RECETTES	M € H.T
Achat de terrains et constructions	16,6	<ul style="list-style-type: none"> - C.R.A : (1 M€ en 2007-2009- phase 1 + 9,1 M€ en 2009 - 2011 – phase2) - FEDER (phase 2) - C.U.B (0,165 M€ 2007-2009 –phase 1, + 0,935 M€ 2009-2011- phase 2) - Ministère Recherche/Ind et EPST (1, 300 M€ 2007-2009- phase 1, +1,612 M€ 2009-2011- phase 2) - I.N.R.I.A (hors CPER) 	10,1 1 1,1 2, 912 1, 488
TOTAL	16,6	TOTAL	16, 6

Le financement de cette opération sera soumis à une prochaine assemblée plénière du Conseil Régional d'Aquitaine.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** de verser à l'I.N.R.I.A la somme de 1,1M € H.T représentant le montant de la subvention d'équipement communautaire attribuée à l'Institut de Recherche en Informatique et Automatique (I.N.R.I.A) pour sa participation au surcoût des aménagements spéciaux exigés par le projet de construction des futurs locaux de cet établissement public (arche au-dessus de la rue Pierre Noailles),

- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée fixant les conditions de versement de la subvention communautaire à l'I .N.R.I.A.

Le montant de la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 204, article 20412, fonction 23 .

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-JACQUES BENOIT

**CONVENTION I.N.R.I.A 2009-
Subvention d'équipement**

ENTRE

L'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (I.N.R.I.A) Bordeaux Sud-Ouest représenté par son Directeur de Recherche, Monsieur Claude Kirchner, dûment habilité aux présentes et désigné ci-après « le maître d'ouvrage », dont le siège social est situé 351, Cours de la Libération, 33405, Talence Cedex

ET

La Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil de Communauté n°en date du 2009 désignée ci-après « la C.U.B ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

L'Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique Sud-Ouest est un établissement public à caractère scientifique et technologique, régi par le décret n°85-831 du 2 août 1985 modifié placé sous la double tutelle des ministères de la recherche et de l'industrie qui a pour vocation d'entreprendre des recherches fondamentales et appliquées dans les domaines des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC). L'Institut assure également un fort transfert de technologie en accordant une grande importance à la formation par la recherche, à la diffusion de l'information scientifique et technique, au développement, à l'expertise et à la participation à des programmes internationaux.

L'INRIA Sud-Ouest qui existe depuis 2008, entend aménager de nouveaux locaux à construire sur deux parcelles que lui cède l'Université de Bordeaux 1, de part et d'autre de la rue Pierre Noailles. Une partie des futurs bâtiments formant une arche « en couverture » de la rue précitée, l'I.N.R.I.A a sollicité la Communauté Urbaine pour financer, hors CPER 2007 -2013 ce surcoût de travaux s'élevant à 1,3 M€ H.T. Il a ainsi été convenu que la Communauté Urbaine prendrait à sa charge 1,1 M€ H.T et l'I.N.R.I.A 0,2 M€ H.T.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

L'objectif des signataires est d'affirmer la participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux au surcoût de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment destiné à recevoir les services et laboratoires de l'I.N.R.I.A dans le courant de l'année 2011, le dépôt du permis de construire devant être réalisé dans le second semestre de l'année 2009.

Dans cette perspective, la présente convention porte sur le versement de l'aide financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux au surcoût des travaux fixée à 1,1 M€ H.T, et a pour objet de définir les engagements réciproques souscrits par les partenaires signataires de la présente.

ARTICLE 2 – RETOMBEES ECONOMIQUES DU PROJET

L'aménagement de l'Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique Sud-Ouest dans de nouveaux bâtiments a pour objet de soutenir et promouvoir l'extension d'un centre de recherches qui joue un rôle fédérateur au sein de la communauté scientifique, qui est en contact avec les acteurs industriels et qui constitue un acteur majeur dans le développement des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC).

Regroupant actuellement 250 personnes, son extension future lui permettra de bénéficier d'une capacité d'accueil de 500 à 600 personnes et d'accroître ainsi le bassin d'emploi de l'agglomération.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION DU PARTENAIRE

La participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux reste établie à 1,1 M € H.T telle que fixée par un commun accord entre la Communauté Urbaine et l'I.N.R.I.A .

Le détail du montant total de l'opération qui concerne l'édification du bâtiment à hauteur de 16,6 M€ H.T est indiqué dans l' annexe établie par l'I.N.R.I.A, de même que l'ensemble des contributions publiques : Etat, Conseil Régional d'Aquitaine, FEDER, et INRIA.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

En sa qualité de maître d'ouvrage, l' I.N.R.I.A s'engage à supporter en totalité, et de façon exclusive, la responsabilité liée à la réalisation du bâtiment destiné à la mise en place de ses futurs locaux.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

La Communauté urbaine de Bordeaux s'engage à verser les fonds conformément à son engagement en hors taxes.

50 % de sa participation, soit 0,55 M€ H.T seront versés à compter de la signature de la présente sur présentation par l'I.N.R.I.A, Maître d'Ouvrage :

- d'un plan de financement de l'opération dûment signé par son directeur,
 - de la justification du démarrage du projet (bon de commande, factures, attestation du maître d'ouvrage, ...)
-
- d'un certificat d'avancement de l'opération incluant toutes les rubriques de l'échéancier (études préliminaires, travaux, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination SPS, assurances, plans divers etc.) et faisant apparaître la correspondance entre les fonds demandés et l'avancement de l'opération.

Le solde sera versé au terme des travaux sur présentation :

- d'un certificat d'achèvement de l'opération incluant toutes les rubriques de l'échéancier (études préliminaires, travaux, maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination SPS, assurances, plans divers etc.),
- d'un relevé définitif de l'ensemble des dépenses et des recettes de l'opération,
- d'un justificatif de la remise des ouvrages à l'I.N.R.I.A.

Les sommes correspondantes seront versées par la Communauté Urbaine de Bordeaux entre les mains de l'agent comptable de l'I.N.R.I.A.

ARTICLE 6 : DUREE D'EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties. Elle prendra fin à la date de réalisation définitive de l'opération, après réception des travaux sans réserve.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de litige, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux le

Le Directeur de l'I.N.R.I.A

P/Le Vice-Président
et par délégation
le Vice-Président

Claude Kirchner

Jean-Jacques BENOIT